

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Concours « Le Requin & Moi » par NAUSICAA

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO Tirage au sort de « Le Requin & Moi »

1. Ce concours photo est organisé par Nausicaá.
2. En participant à ce concours, le participant accepte le présent règlement ainsi que toute modalité de participation au concours.
3. Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.
4. La participation au concours est sans obligation d'achat. Les coûts de l'accès à Internet sont à la charge des participants.
5. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion de toute personne en rapport avec l'organisation de ce concours. Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans à la date d'inscription au concours. Nausicaá se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Pour participer à ce jeu, les participants doivent posséder un compte Facebook.
6. Date du concours. Du 23 octobre 2018 au 04 novembre 2018 à minuit.
7. Le jeu. Le 23 octobre 2018, le concours sera publié en post sur le compte Facebook de Nausicaá.
8. Conditions d'accès au tirage au sort. Pour participer, les participants devront publier une photo de requin prise lors de leur visite à Nausicaá, pour tenter de remporter le concours. La publication de cette photo devra se faire en commentaire du post Facebook relatif au concours. Seuls ceux qui auront répondu aux deux critères seront sélectionnés. Une seule participation par utilisateur par jour sera prise en compte. Un tirage au sort par jour permettra de déterminer le vainqueur du jour parmi les personnes sélectionnées.
9. Le gagnant : Le/la gagnant(e) sera tiré(e) au sort parmi toutes les participations valides. Le tirage au sort aura lieu entre le 23 octobre 2018 et le 05 novembre 2018. Le/la gagnant(e) sera contacté(e) en commentaire du post et devra par la suite contacter Nausicaá en message privé pour communiquer son adresse postale qui ne sera utilisée que dans le cadre de l'envoi du lot.
10. Dotations : 1 gagnant(e) par jour jusqu'au 04 novembre se verra attribuer une véritable dent de requin.
11. La décision finale est ferme et définitive. Au cours de la sélection impartiale, les juges s'assureront que toutes les participations gagnantes sont conformes au règlement.
12. L'organisateur se réserve la possibilité de désigner un gagnant alternatif au cas où il ait des raisons de croire qu'un participant ait contrevenu à n'importe quelle disposition du règlement.
13. Nausicaá ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

14. Le prix est défini et ne peut être échangé. Aucune alternative en crédit ou en espèces ne sera proposée. Nausicaa se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur.
15. Nausicaá ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes du fait des services postaux et/ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.
16. La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Nausicaá ne saurait en aucune circonstance être déclaré responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. En outre, Nausicaá ne sauraient être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions et effacements, suppression des comptes Facebook liés à l'opération, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent Jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.
17. Nausicaá se réserve le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins administratifs liés au jeu concours et à des fins commerciales.
18. En publiant sa photo sur le compte Facebook de Nausicaá, le participant autorise Nausicaá à reprendre cette photo pour les besoins du jeu concours et à des fins commerciales.
19. Toute contestation ou réclamation afférente à ce Jeu devra être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) à la Nausicaá Boulevard Sainte-Beuve, 62203 Boulogne-sur-Mer, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'annonce du gagnant contesté. Aucune réclamation ne sera admise après cette date.